



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 202, Loi concernant la Ville de
Saint-Jérôme

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 31 mai 2023

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 632-20230601

2023

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 31 MAI 2023	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
AUDITION	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	2

Séance du mercredi 31 mai 2023

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant la Ville de Saint-Jérôme (Ordre de l'Assemblée le 26 avril 2023)

Membres présents :

M. Chassin (Saint-Jérôme), député ayant présenté le projet de loi
M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata)
M^{me} Dufour (Mille-Îles), porte-parole en matière d'affaires municipales et d'habitation
M. Émond (Richelieu) en remplacement de M^{me} Jeannotte (Labelle)
M. Gagnon (Jonquière), président de séance
M. Girard (Lac-Saint-Jean)
M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales
M. Rivest (Côte-du-Sud)

Intéressée :

Ville de Saint-Jérôme :

M. Marc Bourcier, maire
M^e Pascal Marchi, chef de la Division des affaires juridiques

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 20 h 01, M. Gagnon (Jonquière) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Laforest (Chicoutimi), et M^{me} Dufour (Mille-Îles) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Ville de Saint-Jérôme.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Articles 1 et 2 : Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Gagnon (Jonquière) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Dufour (Mille-Îles), M^{me} Laforest (Chicoutimi) et M. Chassin (Saint-Jérôme) font des remarques finales.

À 20 h 23, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Félix Fortin-Lauzier

Sébastien Schneeberger

FFL/cv

Québec, le 31 mai 2023